

Concertation intercommunale sur la gestion durable de l'eau dans le bassin de la Siagne avec le Théâtre Législatif





Eau durable est une concertation innovante ayant pour objectif l'aide à la gouvernance locale de la gestion durable de l'eau.

L'outil de cette concertation est le **Théâtre Législatif**, il permet une intelligence collective avec des citoyens, des experts et des élus.

Le processus Eau Durable fait émerger un diagnostic partagé et un consensus local pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques.

L'expérimentation de 2009 dans le bassin de la Siagne c'est fait dans les 5 communes du Pôle Azur Provence : Grasse, Mouans-Sartoux, Auribeau-sur-Siagne, La Roquette-sur-Siagne, Pégomas, ainsi qu'à Cannes, Escragnolles, Mandelieu et Peymeinade.

Ce processus entre 2007 et 2010 fut initié par l'association éCohérence grâce à un appel à projet du Conseil de Développement du Pôle Azur Provence ; au concours de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la Ville de Peymeinade, de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, du SICASIL, de la Lyonnaise des Eaux, de Bionova-Couleur Nature, de Vertical Green ; aux représentations des Echomédiens ; à la participation de nombreux partenaires et citoyens...

La séance de Mouans-Sartoux a eu lieu le 18 février 2009 dans la salle de l'Aquarium avec 58 participants.



### Ouverture de la séance

### André ASCHIERI, Maire de Mouans-Sartoux

Je suis heureux d'ouvrir cette séance de Théâtre Législatif sur l'eau car l'eau a toujours été une de mes préoccupations principales. La Régie Municipale des Eaux fait partie de notre politique de services publics.

Historiquement, en tant que jeune Adjoint de Mouans-Sartoux, c'est l'insistance d'une société privée pour obtenir la délégation de la gestion des eaux qui m'a intéréssé à l'eau et m'a donné l'idée de créer une régie publique. Pourtant à l'époque c'était techniquement difficile. Ce fut des nuits entières passées sur le réseau pour savoir pourquoi tel quartier n'était pas alimenté et s'apercevoir qu'un promoteur s'était branché sans le déclarer...

À l'époque dans le département, il n'y avait que Gattières et le Syndicat de Peymeinade, Cabris, Spéracèdes, le Tignet et St Cezaire qui géraient l'eau en service public. Un service public n'est pas évident à mettre en place et je comprends que la plupart des communes aient abandonné les cantines, les pompes funèbres, les transports... Mais après la belle aventure vécue avec mon équipe municipale je peux vous dire que ce type de gestion fonctionne bien, elle est équilibrée budgétairement et d'ailleurs c'est interdit par la loi de faire payer par les impôts un éventuel déficit d'un service en régie. En tout cas ça ne risque pas de nous arriver, notamment, grâce une à d'employés qui défend le service public comme un service au public et fait une gestion stricte comme le ferait une entreprise privée!

De plus, la proximité facilite le contact avec la population et les interventions rapides en cas de problèmes. Par exemple, avec la sécheresse des années précédentes les sols argileux s'étaient affaissés, fendant maisons et



canalisations. Nous avons fait en sorte de perdre le moins possible de notre précieuse ressource en eau. Un autre avantage est que la ressource se situe sur notre territoire, ce qui permet de la protéger plus facilement des pollutions. Enfin nous utilisons les nouvelles technologies des entreprises privées comme l'ultrafiltration car c'est, actuellement, la meilleure solution.

Notre territoire a des dénivelés importants ce qui crée une difficulté de gestion de la pression. L'autre difficulté est la demande en eau durant la saison estivale. Aux vus des conditions de pression, qualité et quantité à assurer en permanence, la plupart des communes du littoral ont abandonné leur gestion des eaux à des sociétés privées qui arrivaient avec des solutions clé en main. Lorsque l'on voit les problèmes d'épuration des eaux de la station de Mandelieu et les problèmes qu'avait la station de la Paoute de Grasse, nous avons fait le choix de gérer aussi l'assainissement. Donc nous avons la chance de tout gérer : capter l'eau, protéger la ressource, traiter l'eau potable et la distribuer pour enfin l'épurer avant de la restituer au milieu naturel.

Nous pensons que l'eau est un élément de solidarité entre les peuples. Vous savez qu'avec le réchauffement climatique ces problèmes vont aller en s'aggravant, dans les pays du sud mais aussi en France. La Côte d'Azur aura probablement le climat du Maghreb. Je participe au Grenelle de l'Environnement pour sensibiliser les députés et les sénateurs qui commencent à reconnaître les faits et à approuver certaines propositions. Nous avons à Mouans-Sartoux cinq associations humanitaires dont nous subventionnons les actions d'aide à l'accès à l'eau potable avec les 1% des recettes de l'eau. Les jeunes aussi participent en vendant des boissons pendant le printemps musical afin de se payer leur voyage pour construire des puits en Afrique. C'est un bonheur pour nous de se dire qu'un petit morceau de la recette de l'eau de Mouans-Sartoux a servi à sauver des villages dans les pays en voie de développement qui n'ont même pas la quantité d'eau indispensable à la vie.

Bref, gérer l'eau c'est intéressant, surtout lorsque nous pouvons agir sur tous les niveaux en tant que service public.

### **Expertise Citoyenne**



### Gaspillage de l'eau

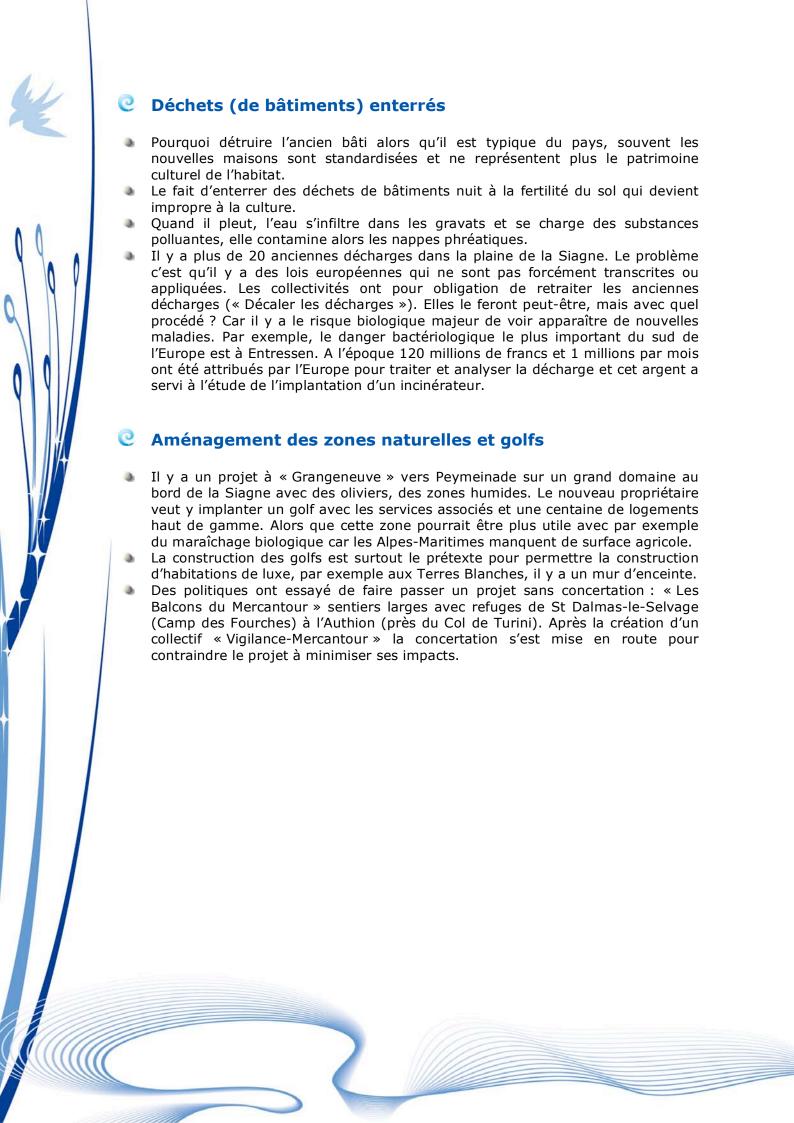
- L'eau propre part dans les égouts et va faire tourner une station d'épuration pour rien.
- Cela ne sert à rien de laisser couler le robinet pour se laver les dents, autant prendre un verre d'eau.
- Ne pas gaspiller par respect envers ceux qui n'ont pas d'eau
- L'eau qui coule inutilement du robinet est de l'eau potable perdue et cela coûte cher à tout le monde.

### Lingettes, produits d'entretien et de bricolage

- Les lingettes contiennent de nombreux produits chimiques, elles créent des déchets, de la pollution chimique et c'est sans compter les emballages...
- Il ne faut pas croire la publicité qui vante des propriétés magiques
- Si les lingettes sont jetées dans les toilettes, cela consomme de l'eau potable pour les évacuer.
- Il existe des lingettes biodégradables qui sont peut-être préférables.

### Jardinage et Piscine

- Faire un test de fertilité du sol en recherchant des vers de terre qui indiquent si le sol est vivant. Car cultiver sur un sol stérile nécessite l'utilisation de produits phytosanitaires et beaucoup d'eau.
- Semer une prairie (avec de la luzerne par exemple) au lieu d'une pelouse et la faire entretenir par des moutons.
- Semer des variétés de pelouse peu gourmandes en eau comme le gazon japonais.
- Utiliser des techniques d'arrosage économes comme le goutte à goutte ou les tuyaux poreux.
- Expérimenter les méthodes de Jean Pain qui dans les années 60 a réussi à cultiver sans arrosage sur des terres arides du Var. Il s'agit par exemple de l'utilisation de compost de broussailles et d'un paillage
- Transformer sa piscine en piscine écologique qui crée une mini réserve de biodiversité.



### Réponses des experts et élus

- Daniel Le Blay, Adjoint à l'urbanisme, chargé du développement durable et de l'agenda 21 de Mouans-Sartoux en lien avec la Charte de l'environnement de la Communauté d'Agglomération du Pôle Azur Provence
- Patrick Bortolini, Directeur de la Régie Municipale des Eaux (RME)
- Luc Bencivenga, Ingénieur au Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents (SISA)



### Gaspillage de l'eau

Patrick Bortolini: Il faut utiliser l'eau potable pour des besoins fondamentaux car non seulement son traitement, son stockage et son transport sont onéreux, mais l'ensemble consomme beaucoup d'énergie. De plus il y a un effet pervers à laisser couler de l'eau propre directement dans les égouts; une station d'épuration est faite pour traiter une eau sale avec une certaine quantité de matière organique. C'est comme un cheptel à gérer, il faut que les bonnes bactéries aient à manger (ni trop, ni pas assez). Le problème avec la surconsommation d'eau, c'est son transport. Dans la nature l'eau ne se perd pas, ne se crée pas, elle se transporte naturellement et gratuitement par les cours d'eau et les nuages. Mais quand l'être humain la transporte pour satisfaire (trop souvent) son propre plaisir, cela consomme de l'énergie qui coûte cher à la planète. Par exemple, pour satisfaire la demande, il est question actuellement d'aller chercher l'eau du lac de Sainte-Croix dans le Verdon, il va falloir faire des tunnels, des ponts ou mettre des pompes... C'est comme pour dessaler l'eau de mer, il faut beaucoup d'énergie (la pression de l'eau doit atteindre 70 bars) puis on mélangera cette eau osmosée à de l'eau douce pour qu'elle soit « à peu près » bonne à boire... La partie ouest des Alpes Maritimes est pauvre en eau car au-delà de st Vallier l'eau coule vers le Rhône. Nous avons fait le tour des ressources locales, il en reste peut-être une petite dernière dans le Cheiron.

### Lingettes, produits d'entretien et de bricolage

- Patrick Bortolini: Les lingettes biodégradables n'ont pas été testées, nous nous demandons si ce n'est pas de la publicité mensongère. Car le principe de la lingette, c'est l'inverse du papier toilette, c'est fait pour être solide. Donc nous vous demandons de ne pas les jeter dans les toilettes car cela coûte de l'énergie et du temps de travail pour les retirer. Nous vous conseillons de ne pas en acheter, cela coûte à la société.
  - Les femmes et les hommes qui font un « bon » ménage nettoient avec un simple chiffon et des produits comme le vinaigre et l'alcool qui sont complètement biodégradables. De même, pas de cotons-tiges, ni de médicaments dans les toilettes !
  - Daniel Le Blay : Les huiles de vidanges sont à emmener dans les déchetteries à

Mouans-Sartoux ou dans les communes faisant partie du Sivades, c'est gratuit pour tous les habitants. Ensuite ces huiles sont recyclées.

Luc Bencivenga: Les huiles de vidanges dans les cours d'eau entraînent la mort des poissons. Nous retrouvons aussi beaucoup de batteries de voiture, alors que les communes se regroupées sont pour traiter efficacement ce type de déchets.

#### Note du juriste

Les particuliers doivent respecter l'interdiction générale de rejet des huiles usagées.

75/439/CEE directive п° du Conseil La communautés européennes du 16 juin 1975, modifiée par la directive n° 87/101/CEE du Conseil du 22 décembre 1986, concernant l'élimination des huiles usagées transposée dans notre droit français : l'interdiction de rejet des huiles usagées en mentionnée à l'Article R211-60 du code de l'Environnement (Interdiction de déversement d'huiles usagées dans le milieu naturel), le décret du 8 mars 1977 est quant à lui relatif à la réglementation des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles, souterraines et de mer, lui même repris dans l'article 90 du règlement sanitaire départemental type.

Il est donc conseillé aux particuliers d'acheminer leurs huiles dans des déchèteries ou points d'apport volontaires qui disposent de conteneurs

### Q Jardinage

**Patrick Bortolini**: Le gazon c'est 5 litres d'eau par m2 par jour pour qu'il reste vert durant la longue période estivale que nous connaissons dans nos régions, c'est aussi du désherbant sélectif et c'est enfin la bruyante tondeuse, de l'argent, du travail, du temps; bref beaucoup d'inconvénients. De plus avec les résidences d'un certain standing qui veulent des pelouses « type green de golf », sur Mouans-Sartoux, l'été, 4% de la population consomme la moitié de la ressource.

Aussi, nous pensons qu'il est grand temps de développer la mode des plantes endémiques plutôt que celle des plantes exotiques. Elles poussent toutes seules et demandent peu d'entretien. De plus avec des plantes qui donnent des fruits comme l'olivier, c'est une occasion de vivre des moments conviviaux avec sa famille et ses amis lors des récoltes, ce qui, en passant, manque un peu aujourd'hui. Même si nous pouvons encore valoriser une propriété avec une pelouse à arrosage automatique plantée de palmiers et équipée d'une piscine filtrée... cela ne sera plus vrai demain. Les gens cherchent de plus en plus l'authentique, le provençal. Donc pensez aux plantes comme les géraniums, les jacinthes, les jonquilles, les lauriers sauces, les oliviers... Les plantes exogènes de jardinerie ne pousseront pas facilement, elles sont gourmandes en traitements, en engrais, en eau et en entretien...

### Déchets (de bâtiments) enterrés

Luc Bencivenga: Prenons le problème par l'entrée de la ressource en eau. Un agriculteur du bas de la Siagne est venu me voir récemment car il s'est fait interdire par les services d'hygiène l'utilisation de l'eau de son forage pour la raison de sa dangereuse concentration en plomb et autres métaux lourds. En discutant plus avant, il m'a dit qu'il avait vendu sa terre végétale à une entreprise qui a creusé jusqu'à 3-4 mètres de profondeur. Ils ont remblayé avec des gravats de bâtiment et même des déchets d'hôpitaux avec une couche

superficielle de 50 cm de terre végétale. Donc forcément sur son terrain il n'y a plus rien qui pousse, et surtout la nappe phréatique est polluée par tous les produits enfuis. Donc il s'agit de sensibiliser, car un riverain qui pollue sur son terrain, c'est tout le territoire qui en pâti. Grâce à la loi interdisant la modification du sol, une enquête policière est en cours sur la plaine de la Siagne impliquant de nombreuses personnes qui ont participées à cette pollution majeure et des sanctions vont bientôt tomber. Le code de l'environnement prévoit des amendes de plusieurs dizaines de milliers d'Euros, voir de la prison.

#### Note du juriste

Les déchets du BTP sont soumis au Code de l'Environnement et des Nuisances et en particulier aux lois sur l'élimination des déchets et la récupération des matériaux.

Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 et modifiée en n°92-646 du 13 juillet 1992 :

L'élimination des déchets est d'une manière générale de la responsabilité des producteurs et/ou détenteurs des déchets conformément à l'article L. 541-2 du code de l'environnement : "Toute personne qui produit ou détient des déchets, (...), est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination (...), dans des conditions propres à éviter les dits effets." L'élimination des déchets de chantiers du BTP ne peut être réalisée que dans des installations classées pour la protection de l'environnement, ou soumises à autorisation d'exploitation, et dans l'ensemble au Code de l'Urbanisme. Les déchets dangereux doivent être éliminés dans des installations autorisées.

Fasse à la problématique des déchets du BTP les pouvoirs publics travaillent à la valorisation des déchets en fonction de leur nature.

#### Il est interdit:

- Enfouir ou abandonner ses déchets dans la nature. Risque de pollution des sols et de la ressource en eau.
- Brûler ses déchets sur le chantier ou à l'entreprise. Dégagement de substances toxiques cancérigènes.
- Enfouir des déchets qui ne sont pas ultimes.
- Déposer des déchets dans des installations non prévues à cet effet.

#### *Il faut :*

- Avant élimination, stocker ses déchets dans des conditions ne présentant aucun risque pour l'environnement et la santé
- Eliminer ses déchets dans des installations respectant la réglementation.
- S'assurer de la traçabilité des déchets
- Remettre ses déchets à un transporteur agrée ou être déclaré en préfecture en fonction des quantités de déchets transportés (plus de 100 kg de déchets dangereux ou plus de 500 kg de déchets non dangereux par chargement).

<u>Des sanctions pénales</u> pouvant aller jusqu'à deux ans de prison et/ou 76.220 € d'amende sont prévues si les règles de transport et d'élimination des déchets ne sont pas respectées. Des sanctions civiles (dommages-intérêts) peuvent également être prononcées.

### Aménagement des zones naturelles

Daniel Le Blay: Si certain élus se permettent de faire des choix d'aménagements critiquables comme les golfs, je pense que c'est par un manque de sensibilisation des citoyens qui leur délèguent ce pouvoir. A Mouans-Sartoux, nous travaillons avec le jardinier reconnu Gilles Clément qui a mis au point un espace de loisir qui ne demande pas d'eau, avec des espèces de la région. Mais les représentations mentales font que ces types d'espaces doivent avoir telle organisation, tel aspect pour êtres rentables.

Nous avons régulièrement des demandes de promoteurs d'espaces de loisir de plein air, comme par ex. un espace d'entraînement au golf avec des filets de 5 mètres de haut, ce qui risque de perturber gravement la vie des oiseaux du site. Le problème de ce type de projet est dans l'intention « d'artificialiser » le milieu et qu'il n'est pas facile pour le pouvoir public d'intervenir sur les espaces privés. Les golfs sont les plus problématiques, c'est environs 650 000 M3 d'eau par an.

Patrick Bortolini: 650 000 M3 d'eau par an c'est la consommation de 5000 habitants. C'est d'ailleurs une raison pour laquelle Mouans-Sartoux n'est pas autonome dans sa ressource en eau.

Un problème majeur méconnu des golfs, c'est l'apport minéral. 650 000 M3 d'eau pompée dans la nappe phréatique, chargée en sels minéraux, cela fait des tonnes de roches arrachées au sous-sol. Cela crée des cavités qui un jour ou l'autre s'effondrent. Un autre problème encore plus critique est le pompage de l'eau par forage. Car il est courant dans notre région de faire des forages jusqu'à 200 mètres de profondeur traversent les multiples couches perméables et imperméables du sous-sol. En surface il y a des eaux de moyenne qualité dû aux activités humaines. Dans les couches moyennes des eaux de bonne qualité et dans les couches basses des eaux de mauvaise qualité due aux sulfates du gypse. Le souci c'est qu'en multipliant les forages, les eaux se mélangent et la ressource propre est polluée.

#### Note du juriste

## Réglementation sur les forages

L'article 54 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques n°2006-1772 du 30 déc. 2006, modifie l'article L.2224-9 du CGCT. Il précise que tous les prélèvements d'eau, puits, forage réalisé à des fins domestiques doivent être déclaré auprès du maire. Un décret du 2 juillet 2008 est venu préciser les conditions de déclarations. Par exemple, si l'eau est destinée consommation humaine, le déclarant devra fournir une analyse de la qualité de l'eau effectuée par un laboratoire agréé.

Il est question actuellement de réutiliser les eaux épurées des stations d'épuration pour arroser les golfs, cela est un moindre mal.

Toute nouvelle construction fera l'objet d'extension du réseau d'alimentation en eau, ce qui coûtera fort cher à la collectivité. Donc il faut réfléchir à tout cela dans les nouveaux schémas d'urbanisme. À Mouans-Sartoux, dans l'agenda 21 nous intégrons toutes les contraintes.

### **Propositions des citoyens**

### Proposition 1

Limiter la concentration de golfs et interdire l'installation d'un golf s'il y en a déjà un à moins de x kilomètres.

#### Précision des experts et élus :

Un maire ne peut pas intervenir totalement sur l'utilisation du foncier, comme interdire construction d'un lotissement. interviendrait à moment-là sur la forme et non sur le fond. Un Plan Local d'Urbanisme (PLU) organise l'occupation du sol de façon générale (agricultures, logements, commerces...) mais ne segmente pas finement les activités car il faut laisser la liberté d'entreprendre.

Cette proposition de la densité pourrait être un critère pour une gestion territoriale plus efficace. S'il y a une volonté politique forte, cela serait possible demandes d'intégrer aux d'autorisation d'urbanisme des conditions d'activités polluantes. Mais la difficulté est que si le propriétaire à signé l'engagement, ce ne sera pas forcément répercuté si il y a des ventes sur les propriétaires suivants. Des conventions seraient envisageables, mais les institutions tutélaires (les préfectures) n'y sont pas forcément favorables.

#### Note du juriste

Le PLU est un document général, mais il est possible de légiférer sur la densité des activités gourmandes en ressources naturelles. Référence à la Charte de l'environnement adossée à la Constitution en 2005. Elle confère notamment une valeur constitutionnelle au principe de précaution.

La problématique est multiple :

- C'est au niveau national que sont votés les textes d'urbanisme qui donnent les grandes lignes aux documents d'urbanisme locaux. Le droit de l'urbanisme est très complexe et sa hiérarchie des normes comprend de nombreuses échelles.
- Pour organiser la densité d'une activité donnée comme les golfs, il faut s'intéresser à l'aménagement intégré du territoire, c'est-à-dire découper le territoire national en zones géographiques cohérentes afin de prendre en compte une zone au-delà de la commune. C'est pour cela qu'on été crée les autre communautés communes. Mais il est souvent difficile une gestion supra communale des territoires suivant les dossiers. En effet, si il ne peut plus se construire qu'un golf sur une zone x, quelle est la commune qui va en bénéficier?

Il s'agit là de question délicate sur le plan politique et économique !

#### Reformulation consensuelle:

Étudier la possibilité pour une collectivité de maîtriser les types d'activités qui s'implantent sur son territoire.

**Vote :** Unanimité

### Proposition 2

Élaborer une charte environnementale obligatoire pour tous les prestataires de tourisme.



Introduire à Mouans Sartoux le concept du Slow Food (Cuisine de famille) : recettes de grand-mère traditionnelles dans des restaurants à prix modérés ; recettes provençales et locales avec des produits de qualité, biologiques... Expérience réussie en Italie à Milan et Rome.

#### Précision des experts et élus :

La municipalité aime les régies, mais ce type d'initiative doit venir du privé (entreprise ou associative, voire orientée insertion) car pour essaimer ce genre d'activité économique, il ne faudrait pas trop d'intervention institutionnelle.

La commune peut aider, comme elle le fait pour la Mouansoise de commerce équitable, en facilitant l'accès à un lieu, comme par exemple la cafétéria du bas du château qui est actuellement inexploitée.

#### Reformulation consensuelle:

La commune appuie l'implantation d'un restaurant « Slow Food »

Vote:

80 % pour, 20 % ne se prononcent pas

### Proposition 4

Permettre la fabrication de machines à laver le linge sans lessive ou très peu. (Brevet stoppé en 1990 par les fabricants de lessive).

#### Précision des experts et élus :

Une municipalité ne peut pas choisir totalement le type d'industrie qui s'implante sur son territoire. Il y a dans la balance la nécessité de fixer les emplois. Ce qu'elle peut faire, avec de difficiles procédures, c'est de refuser une industrie qui engendre un risque important, comme la pollution des nappes phréatiques.

Concrètement cette compétence de gestion du territoire qui est économique à été transférée à la Communauté d'Agglomération du Pôle Azur Provence (CAPAP). Mais, si un projet viable qui est solidement porté et répond à des logiques de déplacements habitat-travail, d'approvisionnements, etc. il peut être présenté à la CAPAP. Même si il n'y a plus de place sur Mouans-Sartoux, il y a un travail à faire sur la réhabilitation de certains sites.

### Proposition 5

Faire construire des toilettes sèches dans les espaces publics, notamment les écoles.

#### Précision des experts et élus :

Nous nous penchons sur l'alternative des toilettes sèches, nous savons que cela fonctionne bien. L'idée est de créer des projets exemplaires publics. Dans des espaces qui engagent moins la collectivité que les écoles, pour que la réglementation et la représentation occidentale des déchets humains évolue.

#### Reformulation consensuelle:

La commune (notamment via l'agenda 21) planifie la mise en place de toilettes sèches dans l'espace public.

Vote:

Unanimité

### Proposition 6

Facturation de la consommation d'eau sans abonnement ou autres charges fixes, uniquement en fonction du volume d'eau utilisée.

#### Précision des experts et élus :

Mouans-Sartoux fut précurseur de la tarification progressive. Aujourd'hui, c'est une loi qui interdit la tarification dégressive sauf pour les communes où la ressource est abondante. Mais il y a une autre loi qui dit que tous les usagers doivent êtres égaux devant les services publics.

Nous avons réussi grâce à des calculs compliqués, en baissant la partie fixe de l'abonnement selon le diamètre du compteur, à rester dans le cadre de la loi.

Même si la loi est contraignante, nous avons réussi à faire baisser la partie fixe en dessous des 30% et à augmenter la progressivité de la facturation.

Il n'est pas possible d'éliminer l'abonnement car le service nécessite une maintenance du réseau, mais nous protégeons

#### Note du juriste

La conception classique du principe d'égalité des usagers devant le service public, l'égalité formelle, vient à considérer que tout individu placé dans une même situation doit être traité de manière identique.

Chaque service public doit donc qualifier les individus de manière objective et interdire tout favoritisme.

Le principe de l'égalité des usagers devant le service public est un principe général du droit, de plus le Conseil Constitutionnel dans sa jurisprudence l'a élevé au rang de principe constitutionnel. En effet il s'est appuyé sur le principe d'égalité devant la loi dont il serait une déclinaison, écrit dans la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen et le préambule de la constitution de 1948 pour étendre son application aux actes administratifs.

# car nous avons fait la différence entre la consommation nécessaire à la vie et celle objet d'amusements.

#### Reformulation consensuelle:

Proposer les règles de tarification de Mouans-Sartoux, notamment aux autres communes du Pôle Azur Provence (donc aux opérateurs privés).

aussi les faibles consommateurs à revenu modeste en augmentant la tarification l'été

#### Vote:

Unanimité

### Proposition 7

Favoriser la récupération d'eau de pluie, notamment en faisant connaître les aides financières.

#### Précision des experts et élus :

La récupération d'eau de pluie, de la gouttière ne pose aucun problème. C'était la « pile » en Provence qui alimentait directement les toilettes qui fut abandonnée car ce n'est pas esthétique et que les systèmes de chasse d'eau actuelle ne tolèrent plus de l'eau non filtrée.

De plus les nouveaux décrets sur l'eau nous empêchent de faire ce que nos anciens faisaient. Une des raisons est que les installations sophistiquées qui distribuent l'eau de pluie dans la maison peuvent engendrer des problèmes de santé publique en envoyant de l'eau non potable dans le réseau d'eau potable.

Ceci dit nous avons procédé à la mise en conformité de la première usine Mouansoise de récupération d'eau de pluie. Dans un premier temps, cette eau sera utilisée pour l'arrosage d'espaces verts et dans un deuxième temps pour l'eau des toilettes. Mais

pour l'instant la réglementation est trop contraignante.

En tout cas nous pouvons intégrer ce chantier dans le travail de l'agenda 21 de Mouans-Sartoux.

#### Reformulation consensuelle:

Favoriser la récupération d'eau de pluie.

**Vote :** Unanimité

#### Note du juriste

Une réutilisation mal contrôlée de la collecte et du stockage des eaux de pluie pour les usages domestiques peut poser des problèmes sanitaires.

En effet, les eaux de pluies récupérées, ruisselées en aval des toitures, ne respectent pas les limites de qualité réglementaires définies pour l'eau potable et peuvent contenir des micro-organismes pathogènes. A partir du moment où il y a un double réseau, il y a risque de méprise, et il convient de prévenir ces risques par un affichage clair, voire des robinets nécessitant une clé spéciale.

Les modalités d'utilisation de l'eau de pluie sont explicités dans l'arrêté du 21 août 2008, publié au JO n°0201 du 29 août 2008.

Dans les bâtiments à usage d'habitation, ou assimilés, la présence de robinets de soutirage d'eaux distribuant chacun des eaux de qualité différentes est interdite dans la même pièce, à l'exception des caves, sous-sols et autres pièces annexes à l'habitation.

### Proposition 8

Proposer, lors de la facturation de la consommation d'eau aux usagers, l'achat de réducteurs de débit d'eau aux robinets (l'eau est mélangée avec de l'air lorsqu'elle coule).

### Proposition 9

Utiliser le moins d'eau possible, qui plus est potable, pour effectuer ses besoins naturels : toilettes sèches individuelles et collectives.

Voir proposition 5

### Proposition 10

Travailler sur la qualité de l'eau des cours d'eau afin de pouvoir s'y baigner plutôt que de construire de nouvelles piscines.

#### Précision des experts et élus :

À l'échelle des communes, des intercommunalités et du bassin versant, nous travaillons actuellement à la création d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qui prend en compte la quantité et la qualité de l'eau.

Actuellement, la décision de mise en place est entre les mains des préfets des Alpes-Maritimes et du Var.

### Proposition 11

Mise en place de nouvelles législations en matière de forage et de prélèvement des eaux.

#### Précision des experts et élus :

Maintenant tous les forages doivent être soumis à déclaration et tout nouveau forage doit être déclaré en mairie pour être recensé.

### Proposition 12

Mise en place de législations et de fiscalisations plus rigoureuses sur les piscines. Par exemple, encourager les piscines naturelles à épuration par végétaux.

### Proposition 13

Mise en place de législations qui obligent, lors de nouvelles constructions, à installer des systèmes de récupération d'eau de pluie. Mettre en place des aides aux particuliers pour leurs installations, comme c'est le cas pour l'énergie solaire.

### **@ Proposition 14**

De la même manière que l'on propose du Bio dans les écoles pourquoi ne pas proposer aussi de l'eau biocompatible dynamisée ? C'est la seule eau considérée comme salubre scientifiquement pour les organismes vivants.

### Proposition 15

Que l'eau du canal de la Siagne puisse y couler plus régulièrement, sans interruptions prolongées pour permettre l'arrosage maîtrisé des surfaces agricoles.

#### Précision des experts et élus :

L'équipe municipale souhaiterait développer l'agriculture péri-urbaine et l'eau du canal de la Siagne permettrait de répondre à ce besoin en eau. Nous négocions, mais ce n'est pas facile car de nouvelles contraintes obligent les gestionnaires du canal à faire des ruptures de charges.

### Un exemple des engagements des citoyens

### Marie-Odile Lepretre

Je vais consommer de façon plus citoyenne en utilisant l'eau sans la gaspiller.





















































Transcription: Michaël Davignon

Correction: Vincent Thomas, Sandrine Pellegrino

Juriste: Nathalie Ansaud

#### Licence Creative Common Nc-By-Sa éCohérence

Reproduction totale ou partielle pour une utilisation noncommerciale autorisée en citant l'auteur et en apposant la même Licence. http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr/